



## Liste des délibérations de l'organe délibérant

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGTCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

### Séance du 5 juillet 2023 à 19h31

➤ Délibération n° 19-2023 – M. Le Maire informe que les propriétaires des parcelles AB45-AB51-AB57 et AB547 désirent vendre leurs biens. Proposition faite pour acquisition des parcelles AB57 (90 m<sup>2</sup> au prix de 8100 euros) – AB547 (462 m<sup>2</sup> au prix de 41580 euros) – AB48 (1535 m<sup>2</sup> au prix de 768 euros) et AB51 (1746 m<sup>2</sup> au prix de 873 euros) pour un total de 51 321 euros que les propriétaires ont accepté en demandant que cette vente soit rapide : 10 voix  
9 pour et 1 abstention.